

Réforme universitaire et politique universitaire : le cas français

Autor(en): **Frémont, Armand**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin / Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten =
Association Suisse des Professeurs d'Université**

Band (Jahr): **24 (1998)**

Heft 2-3

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-894104>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Réforme universitaire et politique universitaire: Le cas français

Armand Frémont

In Frankreich ist die höhere Ausbildung ein zentral geregelter Massenbetrieb, weitgehend unter der Ägide des nationalen Erziehungsministeriums. Neben den Hochschulen mit unbeschränktem Zugang gibt es nur wenige, die selektionieren. Eine Folge davon ist die grosse Zahl von Studierenden, die in den ersten Jahren scheitern, eine weitere sind die Stellenprobleme der Universitätsabgänger, die ein Modestudium gewählt haben. Am Grundsatz des freien Universitätszugangs soll jedoch nichts geändert werden, vielmehr erhofft man sich Verbesserungen durch die Regionalisierung und durch die Verstärkung der Autonomie in den Universitäten gemäss den von diesen gemeinsam formulierten Anregungen.

L'enseignement supérieur est un sujet qui préoccupe tout gouvernement. D'abord à cause de l'acuité des problèmes posés et de leur poids sur l'avenir. Ensuite en raison du caractère explosif que peut revêtir la manifestation des mécontentements. Chacun a en mémoire les événements de 1968, suivis de beaucoup d'autres de moindre ampleur. Aussi chaque ministre de l'Education Nationale se penche-t-il avec beaucoup d'attention sur cette question...

1. Quelques caractères spécifiques de l'enseignement supérieur en France

En France, l'enseignement supérieur est un enseignement de masse. Il scolarise 2'150'000 étudiants en 1997, dont 1'358'000 dans les universités, au terme d'une évolution séculaire dont l'accélération a été remarquable au cours des vingt dernières années. Ainsi a-t-il presque doublé ses effectifs en dix ans (1'367'000 étudiants en 1985).

Cet enseignement est entièrement (ou presque entièrement) placé sous la responsabilité de l'Etat, dont 75% sous la tutelle du Ministre de l'Education Nationale. Seuls, un très petit nombre d'établissements échappent à cette règle: les écoles de commerce qui dépendent des Chambres de commerce et d'industrie, les facultés catholiques et, un très petit nombre d'établissements privés comme le pôle universitaire Léonard de Vinci à Nanterre.

L'enseignement supérieur français est aussi beaucoup plus diversifié qu'on ne veut bien le dire, selon les établissements, les filières, les régions, les spécialités... La distinction principale s'opère entre les universités qui ne pratiquent pas de sélection à l'entrée, comme la loi les y oblige, et des établissements qui sélectionnent leurs élèves, les écoles d'ingénieurs, les écoles normales supérieures, et, par exception à l'intérieur des universités, les instituts universitaires de technologie (IUT), la médecine et la pharmacie. Les filières sans sélection l'emportent de beaucoup sur les filières sélectives. Elles disposent de moyens beaucoup moins importants par tête d'étudiant.

Enfin, une légère baisse des effectifs affecte depuis deux ans l'évolution des universités. Il s'agit d'une inflexion de faible ampleur (- 0,5% en un an) mais importante cependant parce qu'elle a toute chance de se prolonger dans les années à venir du fait de la démographie en stagnation et d'un taux de passage dans l'enseignement supérieur qui ne peut guère plus augmenter (environ 60% d'une classe d'âge). Les responsables ministériels et universitaires ont donc parfaitement conscience que l'enseignement supérieur doit passer à présent de l'ère de la quantité à celle de la qualité.

2. Quelques problèmes

Le statut social des étudiants est sans doute une des questions les plus difficiles à résoudre au cours des prochaines années. En effet, les étudiants ne sont plus seulement des "héritiers" assurés des ressources de leurs parents issus des classes supérieures de la société, à quelques exceptions près. Ce sont maintenant des jeunes provenant de toutes les couches sociales, les pauvres compris. Dès lors, le régime des bourses (à très faible taux), de la fiscalité (favorable aux parents fortunés), les restaurants universitaires, les logements (pas assez nombreux), les modalités de l'animation sportive et culturelle des campus apparaissent-ils, tels qu'ils sont, de plus en plus inadaptés à la situation actuelle.

De même, si les études de second et de troisième cycle sont unanimement appréciées favorablement, il n'en est pas de même pour celles de premier cycle, malgré des réformes successives, ainsi que pour l'orientation des étudiants. Les taux d'échec au cours des premières années d'université restent anormalement élevés, tandis que des vagues de caractère assez irrationnel dans certaines disciplines conduisent des milliers d'étudiants dans des impasses professionnelles (sociologie et psychologie il y a dix ans, éducation physique et sportive maintenant).

Enfin, l'aménagement du territoire universitaire pose problèmes et peut même être l'objet de vives polémiques. Faut-il implanter de nouveaux établissements dans les villes moyennes, voire dans de petites villes, afin de favoriser des études de proximité au moins dans le premier cycle, comme le souhaitent beaucoup d'élus, la plupart des spécialistes de l'aménagement du territoire et les familles les moins fortunées? Ou ne faut-il pas mieux réserver les moyens disponibles à des pôles d'enseignement et de recherche assez forts pour s'inscrire dans un espace européen, voire mondial, comme le demandent la plupart des universitaires? Et une synthèse, jouant des différents types d'établissements et d'enseignements, est-elle souhaitable et possible entre ces thèses opposées?

3. Des politiques

Au cours des vingt dernières années, l'alternance politique en France a conduit au pouvoir des ministres de l'Education Nationale venus d'horizons variés. Au moins peut-on apprécier, dans les constantes de l'action, certaines continuités qui font maintenant consensus. Ainsi le statut des établissements d'enseignement supérieur ne fait-il plus problème. La gauche a renoncé très vite à mettre en cause le statut des grandes écoles sélectives.

La droite ne se risque plus à introduire la sélection à l'entrée des universités ni à en modifier les statuts. Mieux, la gestion des universités n'a cessé de s'améliorer sous l'impulsion collective de leurs présidents, tandis que leurs moyens se diversifiaient entre les subventions d'Etat, les contrats de recherche ou d'expertise, les aides des régions et des municipalités, les crédits de la formation continue ou d'autres sources. Une nouvelle voie est ainsi ouverte, unanimement appréciée comme positive.

La politique la plus ambitieuse et la plus novatrice a été conduite par Lionel Jospin comme ministre de l'Education Nationale entre 1988 et 1992. Elle est poursuivie par Claude Allègre depuis 1997. Elle prend acte des structures universitaires telles qu'elles sont, n'y apportant que des retouches minimales. Mais elle établit de nouvelles relations entre ministère et établissements par la politique des contrats, elle favorise au maximum le développement de la recherche au sein des universités, elle insufflé de nouveaux moyens par la création de postes et par un ambitieux plan de constructions universitaires (dit *Université 2000* puis *U3M* ou *Université du Troisième Millénaire*) en y associant les collectivités territoriales, notamment les régions. Ainsi ont été créées quatre universités nouvelles en Ile de France, trois en province (La Rochelle, Littoral du Nord, Artois), tandis que commençait la rénovation des anciens locaux les plus vétustes, qu'un nouveau visage était donné à l'aménagement des campus et à l'architecture universitaire. Plus de 40 milliards de francs ont ainsi été consacrés au renouveau de l'université en quelques années.

Car telle est bien la satisfaction qui doit être affirmée. Les Français ont pris conscience de l'importance et de la nécessité de l'investissement intellectuel pour le plus grand nombre de leurs enfants. L'université a réussi une extraordinaire mutation, sans doute la plus extraordinaire de son histoire, au moment où elle devait recevoir le plus d'étudiants. Mais rien n'est encore parfaitement réglé. De vastes chantiers restent ouverts.

Conférence prononcée le 16 janvier 1998 devant l'Association Suisse des Professeurs d'Université.